

pas être suffisantes pour faire face aux dépenses imputables au revenu consolidé. La revision projetée du tarif et une sévère économie dans l'administration du gouvernement rétabliront, je l'espère, l'équilibre entre le revenu et la dépense.

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

Parmi les projets de loi qui ont été préparés et seront soumis à votre approbation, se trouvent des projets de loi amendant l'Acte du fonds de retraite et l'Acte du service civil.

Je recommande ces mesures et d'autres encore, à votre sérieuse considération, et j'exprime l'espoir que vos travaux, guidés par la grâce de Dieu, tendront à augmenter le bonheur et la prospérité de toutes les classes de la population du Canada.

Le PREMIER MINISTRE (M. Laurier) : Je propose :

Que la discussion qu'il a plu à son Excellence de prononcer à l'ouverture de la session, soit pris en considération demain.

La motion est adoptée.

COMITÉS PERMANENTS.

Le PREMIER MINISTRE (M. Laurier) : Je propose :

Que des comités permanents de cette Chambre pour la présente session soient nommés pour les objets suivants :—1. Privilèges et élections.—2. Lois expirantes.—3. Chemins de fer, canaux et télégraphes.—4. Bills privés.—5. Ordres permanents.—6. Impressions.—7. Comptes publics.—8. Banques et commerce.—9. Agriculture et colonisation ; et que ces comités soient autorisés à s'enquérir de tous les sujets et choses qui leur seront renvoyés par la Chambre, et de faire rapport de temps à autre de leurs observations et opinions sur ces matières et choses, et à envoyer quérir personnes et papiers.

La motion est adoptée.

RAPPORTS.

Rapport des deux conservateurs de la bibliothèque du parlement pour 1897.—(M. l'Orateur.)

Rapport du ministère du Commerce pour 1896.—(Sir Richard Cartwright.)

Le PREMIER MINISTRE (M. Laurier) : Je propose que la séance soit levée.

La motion est adoptée, et la séance est levée à 3.55 p.m.

CHAMBRE DES COMMUNES.

VENDREDI, le 26 mars 1897.

M. l'ORATEUR ouvre la séance à 3 heures.

PRIÈRE.

ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DE SON EXCELLENCE.

La Chambre prend en considération le discours prononcé par Son Excellence à l'ouverture de la session.

M. RUSSELL : M. l'Orateur, si la tâche de répondre au discours par lequel il a plu à Son Excellence d'ouvrir la présente session, présente quelques difficultés, elles ne sont certainement pas dues à une pénurie de sujets à discuter.

Je dois tout d'abord dissiper les craintes que mes honorables collègues pourraient avoir d'un trop long discours de ma part, en déclarant que je ne me crois pas tenu de traiter plus d'un tiers des nombreuses questions soulevées dans le discours du trône.

Ces questions, M. l'Orateur, sont en effet, si nombreuses et de nature si diverse, qu'on pourrait, à juste droit, redouter une longue et fatigante session, n'était le fait que sur la plupart d'entre elles, à mon humble avis, il n'y aura que très peu de divergence d'opinions des deux côtés de la Chambre.

Je puis paraître optimiste, mais je suis persuadé qu'il est fort possible que sur la plus grande partie des sujets traités dans ce discours, nous ayons très peu de discussions de principes, et que notre attention soit surtout dirigée vers les détails.

Les quelques occasions que j'ai eues de me rendre compte du sentiment populaire, mes faibles aptitudes à discerner le courant qui agite l'opinion et à recueillir les impressions d'hommes plus sages et plus expérimentés que moi, tout cela, dis-je, m'a convaincu que notre population est actuellement fatiguée de toute agitation politique, et que la violence même et l'acrimonie de nos discussions depuis quelques années, ont produit, sinon un sentiment d'épuisement, du moins une soif de calme et de repos.

Laisant de côté les extrémistes de toutes sortes, pour ne tenir compte que de la grande masse de la population, je suis convaincu, M. l'Orateur, qu'il n'existe pas de désir plus généralement répandu, qu'il n'y a pas d'aspiration plus ferventes, qu'il n'y a pas de prière qui trouve un écho dans plus de poitrines, que de voir enfin le Canada jouir d'un répit qui lui permettrait d'oublier les jours de luttes et de discussions acrimonieuses que nous venons de traverser, lesquelles, depuis quelques années, ont absorbé une si forte proportion des énergies du pays.

Je ne veux pas m'étendre sur ces malheureux différends. Le souvenir seul en est pénible. Aussi ce n'est pas sans une grande satisfaction que j'ai appris que l'homme honorable et distingué qui occupe dans cette Chambre une position peut-être seconde en importance, mais à peine seconde en dignité, à celle du chef du gouvernement, est lui-même d'opinion que le temps est venu de faire cesser nos luttes acrimonieuses.

Ça été un grand sujet de satisfaction pour les deux côtés de la Chambre, et plus particulièrement pour les honorables députés qui siègent à ses côtés, de l'entendre déclarer franchement et catégoriquement, d'après ce que j'ai compris, qu'il se proposait, à l'avenir, de ne discuter que les questions qui entrent dans la sphère d'activité légitime de ce parlement, et de renoncer à agiter ces questions irritantes qui ne peuvent pas être traînées dans l'arène politique, et qui ne l'ont jamais été sans exciter les passions les plus violentes dont la nature humaine soit susceptible.

Je crois qu'il n'est pas hors de propos, M. l'Orateur, d'ajouter que j'ai constaté une intéressante modification dans les manières de l'honorable chef de l'opposition dans cette Chambre, depuis que ces discussions acrimonieuses ont cessé.